

De la Corporation de la cité de Toronto ; demandant une loi qui oblige, ou qui donne à la pétitionnaire le pouvoir d'obliger toutes compagnies de télégraphe, de téléphone et d'éclairage électrique à poser leurs fils sous terre.

De T. S. Shenston et autres, de la Société de construction d'églises des baptistes réguliers d'Ontario et de Québec, et de William Craig, président, et autres, de la Société des missions étrangères des baptistes réguliers d'Ontario et Québec ; demandant que le bill intitulé : " Acte concernant la Convention Baptiste d'Ontario et Québec," soit adopté.

De la Compagnie de pont de la baie de Quinté ; demandant qu'il soit passé un acte pour déclarer et définir le sens de certaines expressions dans quelques-uns des articles de son acte d'incorporation.

De B. W. Robertson et autres, de la cité de Kingston et autres lieux ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Société des missions étrangères des Congrégationalistes du Canada. "

De S. A. Lazier et autres, de la cité de Belleville,—de D. Clark et autres, d'Ayr,—de Hay, frères, de Listowel,—de James Driffl et autres, de Bradford,—de T. et J. Andrews et autres, de Thornbury,—de Wilmot D. Mathews et autres, de la cité de Toronto,—de Meldrum Davidson et Cie, et autres, de Peterborough,—de Bennett et Lockerby et autres, de Spencerville, et de A. V. DeLaporte et autres, de la cité de Toronto, tous de la province d'Ontario,—de James G. Bambridge et autres, de Souris, et de James Jennings et autres, de Minnedosa, province de Manitoba ; demandant une modification des droits de douane actuels sur les blés et les farines.

L'honorable M. Read, du comité des impressions du parlement, a présenté son premier rapport.

(Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 25 février, 1889.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Le comité recommande respectueusement que son quorum soit réduit à neuf membres.

Le comité demande permission de soumettre la résolution suivante :

Résolu,—Que le Sénat ayant nommé dix-neuf sénateurs pour former partie du comité mixte des impressions, il est à propos de mentionner le fait en recommandant que la Chambre des Communes nomme de plus deux de ses membres pour la représenter dans ce comité.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,  
*Président.*

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Gowan a appelé l'attention de la Chambre sur l'utilité présumée et sur le fonctionnement actuel de l'institution du grand jury en matière de procédure criminelle dans les différentes cours du Canada ; aussi sur la valeur et l'importance de la fonction d'avocat de comté pour la couronne en Ontario, et a demandé au gouvernement s'il a pris en considération l'opportunité de soumettre une mesure au Parlement pour abolir le grand jury et pour lui substituer des procureurs publics,